

Aux auditeurs inscrits à PARIS

DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CNAM

OBTENTION DE L'AGREMENT POUR LE MODULE PST219 : PREPARATION AU DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Conditions d'accès :

- ➔ avoir **validé l'ensemble des UE du cursus de Psychologie du travail** ou avoir reçu des équivalences /dispenses
- ➔ avoir **validé le module PST 118** au Centre Cnam de Paris
- ➔ assurez – vous de vous être inscrit(e) à l'**UAPS05 pédagogiquement (auprès de l'EPN 13) ET administrativement auprès de la Fabrique des compétences**

Procédure d'inscription en PST 219 : Préparation au diplôme de psychologue du travail

1) Télécharger le dossier de demande d'inscription au titre RNCP de Psychologue du travail sur https://psychologie-travail.cnam.fr/les-unites-d-enseignement-136863.kjsp?RH=pst_ue&RF=pst_ue (dans l'encadré « *Les Unités d'Activités UA* ») ou sur http://psychologie-travail.cnam.fr/soutenances--136890.kjsp?RH=psytrav&RF=pst_soutenance (dans l'encadré « *Demande de l'obtention de l'agrément pour le module PST219* »)

2) Compléter le dossier de l'ensemble des éléments demandés, y compris le rapport d'expérience professionnelle (*sauf si vous avez effectué au préalable une **demande anticipée de validation de votre expérience professionnelle** » et qu'elle a été validée par le professeur responsable de la chaire ¹*).
Le cas échéant, une aide à la rédaction est disponible dans l'onglet « EXPERIENCES DEMANDEES DANS LE DOMAINE DE LA PSYCHOLOGIE ET STAGE » accessible via https://psychologie-travail.cnam.fr/conditions-d-acces-au-titre-de-psychologue-1278816.kjsp?RH=pst_formationdipl.&RF=1629800584775

3) Envoyer le dossier par mail (secretariat.psychologie@cnam.fr) **ET** par courrier postale simple (sans AR) dans les meilleurs délais à la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail (**Gestion pédagogique et administrative – Titre de psychologue du travail - Salle 69 – 4^{ème} étage - 41, rue Gay-Lussac 75005 Paris**)

4) - Etude des dossiers par le professeur responsable de la chaire de psychologie du travail
- Communication des résultats à la DNF qui établit les attestations (permettant de s'inscrire au PST 219)
- Après que la DNF ait envoyé les attestations, la Gestion pédagogique et administrative de Psychologie du travail vous contactera par mail (si votre attestation en fait partie) afin que vous procédiez, à votre inscription auprès de la *Fabrique des compétences*.

¹ : ***dans ce cas il faut fournir l'attestation de validation de votre expérience professionnelle délivrée par la DNF.***